



## Impossibilité d'ouvrir les volets

Par **frook**, le **05/04/2014** à **09:41**

Madame, monsieur

Je vis au rez de chaussée et mes fenêtres donnent dans la rue, systématiquement des voitures sont garées devant ces mêmes fenêtres me mettant dans l'impossibilité d'ouvrir les volets et si par miracle j'ai réussi à les ouvrir avant qu'une voiture se gare, je ne peux alors plus les refermer ou du moins jusqu'à ce que la personne se décide à partir.

J'ai contacté mon agence qui m'a répondu qu'ils l'avaient signalé à la mairie mais que cette dernière refusait de faire quoi que ce soit ! Et la police ne se déplace pas pour ce genre de broutille.

Pendant ce temps le loyer continue d'augmenter!

Ai-je donc un recours quelconque qui me permettrait d'ouvrir et de fermer mes volets à ma guise et donc de profiter de mon appartement comme stipulé sur mon bail?

Est-ce que mon agence est censée faire comme si de rien était?

Merci de votre réponse.

Par **HOODIA**, le **05/04/2014** à **09:58**

Bonjour;

En signant votre contrat la situation était identique concernant les volets, et il serait plus simple que le propriétaire accepte de changer les volets pour ne plus avoir un souci qui ne concerne pas la police ou la mairie!

L'augmentation légale du loyer est sans rapport avec l'affaire!

En conclusion, si votre propriétaire ne veut pas faire des travaux, vous pouvez lui faire part de votre intention de changer de logement ....

Par **domat**, le **05/04/2014** à **10:43**

bjr,

sans oublier que l'ouverture et la fermeture des volets qui surplombent le domaine public est une simple tolérance de la part de la commune.

vous pouvez aller vous-même exposer votre problème à la mairie.

vous pouvez également indiquer à votre agence que vous n'avez pas une jouissance complète et paisible de votre logement contrairement à ce que prévoit la loi de 1989 sur les rapports locatifs.

cdt